



WORLD BANK GROUP

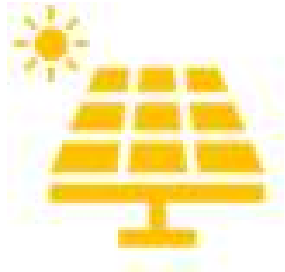


Fonds Energie Solaire et de Cuisson FESEC

**Composante 3 du Projet Soleil-Nyakiriza
Appel avec Entreprises SHR
29 mars, 2023**



OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET STRUCTURE



FESEC

Fonds de soutien aux entreprises/distributeurs de fourniture de services énergétiques et systèmes solaires domestiques ('Kits solaires' ou 'Kits SHS')

**Budget Total:
US\$ 7 millions**

**65 000 SHR
installés au
01 mars 2026**

Démarrage

Croissance

Subvention
FBR

Réserve



Composante 1
SHR



1,5 MUSD

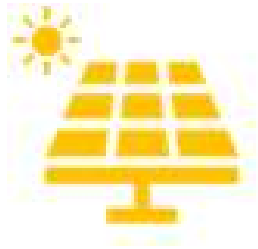
2 MUSD

2,5 MUSD

1 MUSD

7 MUSD

Marché naissant avec très peu de distributions commerciales



Défis secteur SHR/ acteurs privés:

- Accès aux devises pour approvisionnement
- Pouvoir d'achat des ménages Burundais
- Confiance en qualité de produits existants
- Utilisation des transferts monétaires mobiles
- Manque de formations techniques
- Droits de douane sur les kits intégrés

SYNTHÈSE FONCTIONNEMENT DES GUICHETS



Guichet	Financements	Conditions pour la phase suivante
1 Démarrage	<ul style="list-style-type: none"> - Cofinancement de l'achat de stock (max USD 50 000 pour minimum 500 unités jusqu'à 100% du prix FAB) - Cofinancement de l'établissement du réseau de distribution et du lancement des activités 	<ul style="list-style-type: none"> - >1 000 produits distribués en 9 mois - >1 000 produits au cours des 12 derniers mois sans subvention de démarrage
2 Croissance	<ul style="list-style-type: none"> - Cofinancement de l'achat de stock (max USD 150 000 pour minimum 2 000 unités jusqu'à 75% du prix FAB) - Cofinancement du développement du réseau de distribution et de la professionnalisation des activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Ventes de > 200 produits / mois au cours de 3 derniers mois - >3 000 produits au cours des 12 derniers mois sans subvention de croissance
3 FBR	Selon distributions effectives	N/A

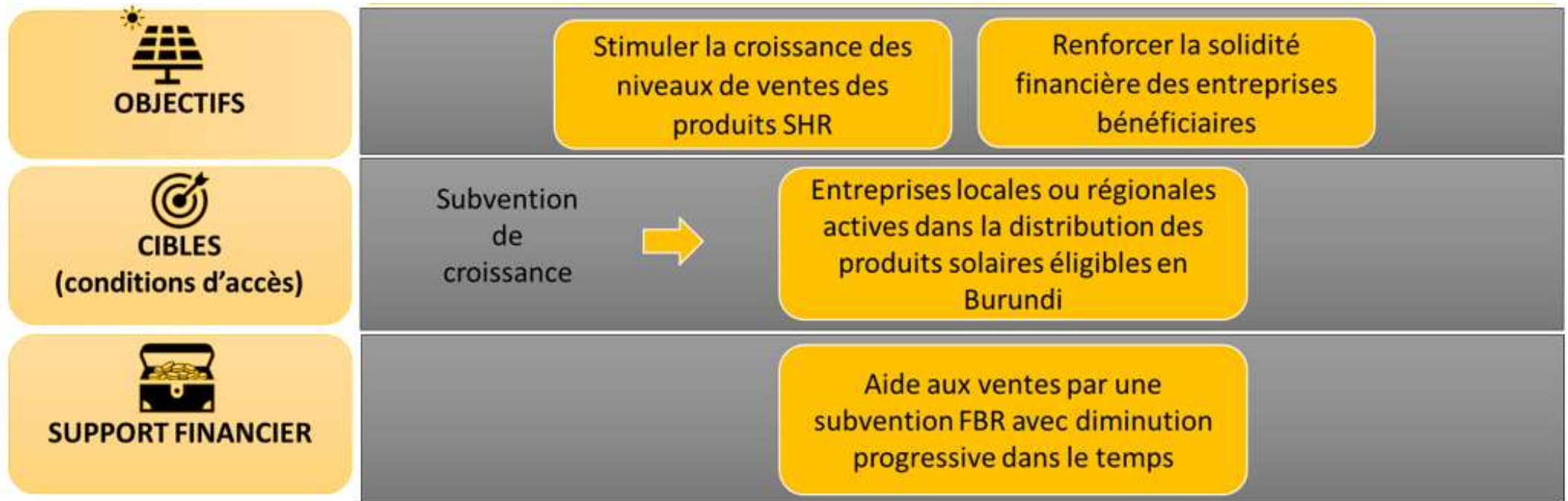
SUBVENTION DE DEMARRAGE

- Cofinancement de l'achat de stock pour les premiers produits avec un montant maximum de **USD 50 000 financé par le FESEC** et un minimum en nombre de produits à **500 unités et la subvention jusqu'à 100% du prix FAB**
- Mix de produits relève de la prérogative de l'entreprise
- **Paiement direct aux fournisseurs en devise pour l'achat des produits**
- Un délai limité pour vendre le stock cofinancé – 9 mois avec suivi mensuel des ventes
- Deuxième enveloppe **jusqu'à BIF 100 millions** par bénéficiaire pour:
 - Cofinancement de l'établissement et/ou renforcement du réseau de distribution.
 - Cofinancement des campagnes marketing et communication
 - Formation / renforcement de capacité des agents de vente et le personnel des bénéficiaires.

SUBVENTION DE CROISSANCE

- **Accès direct si ventes > 100 kits solaires / mois au cours de trois derniers mois et > 1 000 kits au cours de 12 dernier mois**
- Premier approvisionnement subventionné à **maximum de USD 150 000 et un minimum de produits à 2 000 unités**. La subvention **jusqu'à 75% du prix FAB**
- Mix de produits relève de la prérogative de l'entreprise
- **Paiement direct aux fournisseurs en devise**
- Un délai limité pour vendre le stock cofinancé – 12 mois avec suivi mensuel
- Deuxième enveloppe **jusqu'à BIF 200 millions** par bénéficiaire pour:
 - Cofinancement du renforcement du réseau de distribution
 - Cofinancement des campagnes marketing et communication
 - Renforcement de capacité des agents de vente et du personnel
 - Logiciel de gestion

FINANCEMENT BASÉ SUR LES RÉSULTATS



Accès direct si ventes > 300 Kits solaires / mois au cours de trois derniers mois

- Paiement d'une partie du FBR basé sur les ventes trimestrielles soumises suite à la vérification par le FESEC avec la possibilité de paiement d'une partie du montant en devise directement aux fournisseurs
- Paiement du montant résiduel avec ajustement du montant éligible suite à la vérification par l'AVI avec possibilité de résiliation du contrat FBR si le montant à déduire est supérieur au montant dû pour le prochain trimestre.

FINANCEMENT BASE SUR LES RESULTATS



FBR				
Subvention par Produit et Prime Géographique				
Type de Produit	Code	Montant en BIF	Région	Prime en BIF
1 point lumineux et moins de 300 lm - heure par jour	S	10,000		
			4	5,000
			5	4,000
			6	3,000
1 point lumineux et plus de 300 lm - heure par jour	M	20,000		
			4	10,000
			5	8,000
			6	6,000
Plusieurs points lumineux sans accessoires	L	50,000		
			4	25,000
			5	20,000
			6	15,000
Plusieurs points lumineux avec accessoires (TV, radio, etc.)	XL	100,000		
			4	50,000
			5	40,000
			6	30,000
Echelle: 0 (pas d'électricité) - 10 (Bujumbura Mairie)	Poids			
* à définir en fonction du niveau d'électrification des provinces				
Région 1A Nord:	6			
Région 1B Nord:	5			
Région 2A Centre:	6			
Région 2B Centre:	4			
Région 3A Ouest:	4			
Région 3B Ouest:	5			
Région 4 Est:	4			
Région 5 Sud:	5			

CRITÈRES D'ELIGIBILITE DES SUBVENTIONS



Eligibilité:

- 1) Demandeur
- 2) Produits
- 3) Projet / Plan d'affaires

Demandeurs

Entreprises opérants SHR légalement domiciliées au Burundi

**Produits
Kits solaires**

**Certifiés VeraSol
Seuls les kits certifiés seront éligibles pour toute forme de subvention**

Utilisations

**Acquisition de stock, matériel, équipement
Salaires des personnes affectées au projet
Renforcement des compétences
Systèmes de gestion d'entreprise
Marketing et communication
Développement des points de ventes**

Démarrage et Croissance

FBR

APPEL A CANDIDATURES: EVALUATION

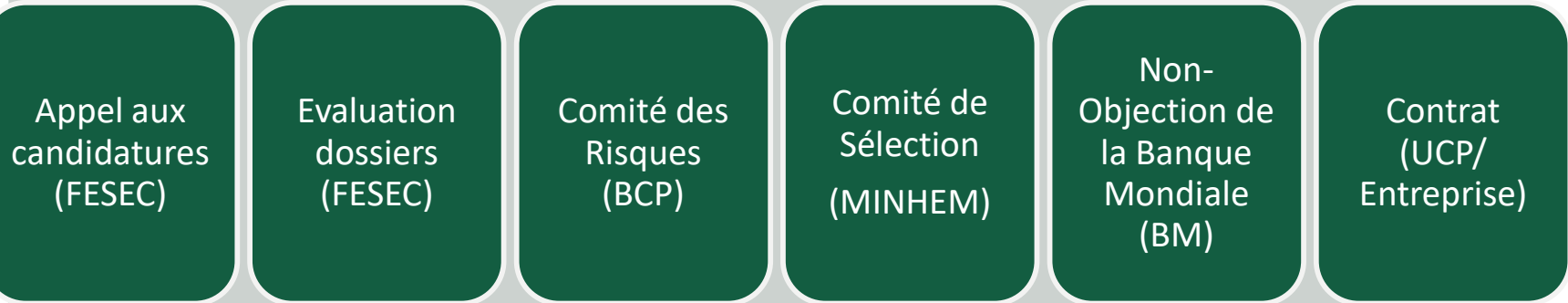


Sections	Critères d'évaluation	Max. Score possible
SECTION A – Profil du demandeur	A1 – Organisation et équipe de direction comprenant un organigramme de l'entreprise	5
	A2 – États financiers actuels	5
	A3 – Les performances historiques – indicateurs de performance (KPI)	5
	A4 – Expérience dans l'importation des produits en général et produits solaires en particulier	10
	A5 – Avoir le siège de l'entreprise et les agences	10
SECTION B- Aspects techniques	B1 – Marketing et distribution	10
	B2 – Planification financière	15
	B3 – Typologie des produits solaires proposée	10
	B4 – Stratégie de gestion des déchets énergétiques	5
	B5 – Plan d'affaire détaillé à potentiel viables, évolutifs et durables	15
SECTION C - Aspects financiers	C1 – Evolution cohérente et réaliste des indicateurs financiers projetés	10
Total		100

OPERATIONALISATION DES SUBVENTIONS



3 mois



Premier appel SHR avril 2023

Processus de décision

Contrat approuvé par le Comité de Sélection et fait objet de la NO de la BM

Merci
